

AVERTISSEMENT SUR LA NATURE ET LES RISQUES DU SUPPORT ADEQUITY EURO STOXX TARGET
FR0011034016

Nom du contrat :

N° contrat /proposition :

Souscripteur :

Nom :

Prénom :

Co- souscripteur (le cas échéant) :

Nom :

Prénom :

Je souhaite effectuer un versement ou un arbitrage en entrée dans le cadre de mon contrat et ai sélectionné un support qui est un instrument financier complexe.

I) Sur la nature du support ADEQUITY EURO STOXX TARGET, adossé au titre de créance ADEQUITY EURO STOXX TARGET :

J'ai bien compris que :

1. ADEQUITY EURO STOXX TARGET, est un titre de créance de droit français à minimum de souscription de 1000 euros, non garanti en capital. Sa formule construite pour une durée de 6 ans à compter du 29 juillet 2011, est susceptible d'être appliquée en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50 au plus tard à la date d'évaluation du 31/07/2017.

Il existe un risque de perte en capital à la date d'évaluation du 31/07/2017 si l'indice est en baisse de plus 30% par rapport à sa valeur à la date d'évaluation du 29 juillet 2011.

2. L'indice Euro Stoxx 50 est un indice représentatif du tissu économique de la zone Euro. Il est composé d'un échantillon des 50 plus grandes valeurs de la zone sélectionnée en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur poids sectoriel. Composition de l'indice sur le site : <http://www.stoxx.com/index.html>.

3. Le mécanisme de la formule prévoit le fonctionnement suivant :

Mécanisme automatique de remboursement anticipé :

De l'année 1 à 5, à chaque date d'évaluation (30/07/2012, 29/07/2013, 29/07/2014, 29/07/2015, 29/07/2016), si la performance de l'indice Euro Stoxx 50 depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé. La formule s'arrête et l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial augmentée d'un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine.

Sinon, le produit continue.

Mécanisme de remboursement à l'échéance:

A l'échéance des 6 ans, à la date d'évaluation du 31 juillet 2017 et en l'absence de remboursement anticipé préalable, on observe la performance de l'indice Euro Stoxx 50 depuis l'origine.

Deux cas de figures sont possibles :

- cas favorable : si l'indice Euro Stoxx 50 n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à sa valeur à la date d'évaluation du 29 juillet 2011, l'investisseur reçoit à la date d'échéance du 08/08/2017 : l'intégralité de son capital initial augmentée d'un gain de 10% par année écoulée depuis l'origine, soit 60%.
- cas défavorable : si l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 30% par rapport à sa valeur à la date d'évaluation du 29 juillet 2011, l'investisseur subit une perte en capital égale à la valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50 (déterminée en pourcentage de sa valeur au 29/07/2011), cette perte pouvant être totale.

Paraphe

II) Sur les risques afférents au support ADEQUITY EURO STOXX TARGET, adossé au titre de créance ADEQUITY EURO STOXX TARGET :

J'ai bien compris que :

1. en sélectionnant ce support qui est un titre de créance à capital non garanti de droit français, je m'expose à la date d'évaluation du 31/07/2017 à un risque de perte en capital pouvant être partielle en cas de baisse de l'indice Euro Stoxx 50 de plus de 30% ou totale en cas de baisse de l'indice Euro Stoxx 50 de plus de 100% par rapport à sa valeur au 29/07/2011.
2. en cas d'arbitrage, de rachat partiel ou total, de dénouement à tout moment du contrat à la suite du décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat, la contre valeur en euros du capital investi sur le support ADEQUITY EURO STOXX TARGET sera déterminée sur la base du prix de transaction du support applicable à la date du désinvestissement. Cette valorisation peut ne pas refléter la performance du mécanisme proposé.

JE CERTIFIE :

- avoir reçu et pris connaissance du document intitulé « Termes et conditions/Adequity Euros Stoxx Target » et du document intitulé « ADEQUITY EURO STOXX TARGET » du support ADEQUITY EURO STOXX TARGET.
- avoir lu, avec toute l'attention qui s'impose compte tenu de la complexité et du caractère risqué du support proposé, l'ensemble des informations figurant dans le présent document ainsi que dans les documents du support proposé et les avoir comprises.
- avoir compris la nature, le mécanisme et les risques du support ADEQUITY EURO STOXX TARGET.

Fait à

Leen deux exemplaires (dont un pour la compagnie)

Signature du souscripteur :

Signature du souscripteur (le cas échéant) :

AVENANT AUX CONDITIONS GENERALES DES CONTRATS :
AVIP MULTILIB

Contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros
avec garanties optionnelles en cas de décès,

AVIP CAPI MULTILIB

Contrat individuel de capitalisation libellé en unités de compte et/ou en euros

Règles spécifiques au support ADEQUITY EURO STOXX TARGET – FR0011034016

Présentation

Le support ADEQUITY EURO STOXX TARGET est un instrument financier de droit français non garanti en capital dont les caractéristiques principales sont définies dans le document intitulé «Termes et conditions/Adequity Euros Stox Target » et dans celui intitulé «ADEQUITY EURO STOXX TARGET », joints au présent avenant.

Ce support a été proposé aux souscripteurs des contrats AVIP MULTILIB et AVIP CAPI MULTILIB qui peuvent le sélectionner soit par le biais de versements de souscription ou de versements libres soit par arbitrages. Il n'est éligible que dans le cadre de l'option « Gestion Libre ».

Pour investir sur ce support, il est recommandé de le conserver jusqu'à l'échéance du support soit jusqu'au 08 août 2017.

Par dérogation aux conditions générales, les règles de fonctionnement des contrats AVIP MULTILIB et AVIP CAPI MULTILIB pour ce support sont modifiées, de la façon suivante :

« Modalités d'investissement sur le support ADEQUITY EURO STOXX TARGET :

Les opérations d'investissement sur le support ADEQUITY EURO STOXX TARGET seront effectuées par la compagnie AVIP sous réserve :

- d'une date de réception des demandes de souscription jusqu'au 29 juin 2011 inclus,
- d'une date de réception des demandes de versements libres ou d'arbitrages jusqu'au 22 juillet 2011 inclus,
- de la disponibilité du support à cette date,
- d'un minimum d'investissement de 1 000 euros.

« Echéance du support ADEQUITY EURO STOXX TARGET :

Le capital constitué sur le support ADEQUITY EURO STOXX TARGET sera arbitré sans frais, à la date d'échéance du support, vers le support monétaire de référence en vigueur à cette date. »

Les autres termes des conditions générales demeurent inchangés.

Le souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance du document intitulé «Termes et conditions/Adequity Euros Stox Target » et document intitulé « ADEQUITY EURO STOXX TARGET » du support ADEQUITY EURO STOXX TARGET, de la nature et des risques que présente ce support, notamment de l'absence de garantie en capital, et du fait qu'il présente potentiellement une marge financière implicite.

Signature du souscripteur précédée
du numéro de contrat, nom et prénom :

N° de contrat :

Nom :

Prénom :

Signature du co-souscripteur (s'il y a lieu) précédée
du numéro de contrat, nom et prénom :

N° de contrat :

Nom :

Prénom :

Pour AVIP :
Sylvain CORIAT



Fait à Le en deux exemplaires